

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de publication : 02/04/2026

TITRE 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise**1.1 Identificateur du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom : ELIZON

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées**

Catégorie d'utilisation principale : Usage professionnel
Utilisation de la substance/du mélange : Biostimulant

1.2.2. Utilisations non recommandées

Aucune autre information disponible

1.3. Informations concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Elicit Plant**

Le Châtaignier
1 Passage de la Croix
16220 Moulins-sur-Tardoire
France
T +33 5 45 23 18 38
contact@elicit-plant.com

1.4. Numéro d'urgence

Pays/Région	Organisation/Entreprise	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Non classé selon le CLP

ELIZON

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement (UE)

Effets physico-chimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)	: Aucun
Conseils de prudence (CLP)	: Aucune
Mentions de danger (CLP)	: Aucune
Conseils de prudence (CLP) du visage.	P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux et P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou de suspicion d'exposition : consulter un médecin. P405 - Conserver sous clé. EUH208 - Contient de l'alcool benzylique. Peut provoquer une réaction allergique. Réservé aux utilisateurs professionnels.
Phrases EUH	
Phrases supplémentaires	

2.3. Autres dangers

Autres dangers ne justifiant pas de classification	: Les personnes déjà sensibilisées peuvent développer des réactions allergiques lors de l'utilisation de ce produit.
--	--

À notre connaissance, ne contient aucune substance PBT/vPvB à une concentration supérieure à 0,1 % évaluée conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcool benzylique (100-51-6), acides gras en C16-18 (numéros pairs), mono- et diesters avec le saccharose
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcool benzylique (100-51-6), acides gras en C16-18 (numéros pairs), mono- et diesters avec le saccharose

À notre connaissance, le mélange ne contient pas de substances répertoriées conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien, ni de substances dont on sait qu'elles ont des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour ses propriétés perturbatrices du système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.	Acides gras en C16-18 (numéros pairs), mono- et diesters avec le saccharose, alcool benzylique (100-51-6)

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].
Alcool benzylique	N° CAS : 100-51-6 N° CE : 202-859-9 N° d'index : 603-057-00-5 N° REACH : 01-2119492630-38	0,1 - 0,9	Tox. aiguë 4 (orale), H302 (ATE = 1 200 mg/kg) Irrit. oculaire 2, H319 Sensibilisation cutanée 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours généraux	: En cas d'exposition avérée ou suspectée : consulter un médecin.
Premiers secours en cas d'inhalation	: Éloigner le patient de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de symptômes Respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers secours après contact avec la peau	: Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.
Premiers secours en cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact si vous en portez et si elles peuvent être retirées facilement. Continuez à rincer. Consultez un médecin.
Premiers secours en cas d'ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement une ambulance. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Les personnes déjà sensibilisées peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
---	--

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux requis

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse, poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	: Jets d'eau abondants.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Libération possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO ₂).
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les récipients exposés à la chaleur à l'aide d'un jet d'eau pulvérisé. Endiguer et contenir les produits d'extinction.
Mesures de protection en cas d'incendie	: Ne pas utiliser sans équipement de protection approprié. Protection intégrale du corps. Appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Aérer la zone de déversement.

6.1.1. Pour les personnes n'intervenant pas au sauvetage

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de déversement et empêcher tout accès non autorisé. Réserver les interventions au personnel qualifié portant un équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat.

6.2. Précautions environnementales

Contenir et récupérer les déversements. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide s'écoule dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et équipements de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber les déversements à l'aide d'un matériau inerte. Recueillir tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés, puis les éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Procédures de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 concernant les équipements de protection individuelle à utiliser. Voir la rubrique 13 pour l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez-vous que le lieu de travail est bien ventilé. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

Hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains immédiatement après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

Exigences particulières d'emballage : Conserver l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle et biologique nationales

Aucune autre information disponible

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

ELIZON

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement (UE)
Aucune autre information disponible

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune autre information disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune autre information disponible

8.1.5. Bande témoin

Aucune autre information disponible

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures techniques appropriées

Mesures techniques appropriées :

Veiller à assurer une ventilation adéquate. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être installées à proximité de tout lieu présentant un risque d'exposition.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité. (ISO 16321-1)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés

Protection des mains :

Gants de protection. Les gants utilisés doivent être conformes aux spécifications du règlement 2016/425 et à la norme ISO 374-1 correspondante.
Temps de rupture : consulter les recommandations du fabricant

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté. Masque à gaz avec filtre de type A. EN 14387

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Aucune autre information disponible

8.2.3. Exposition environnementale

Exposition environnementale :

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc à beige.
Odeur	: Non disponible
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés oxydantes	: Non oxydant.
Limite inférieure d'explosivité	: Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
pH	: 6,4
Viscosité cinématique	: Non disponible

ELIZON

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement

Viscosité dynamique	: < 5000 cP
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: Non disponible
Densité relative	: 0,98
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune autre information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune autre information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

À notre connaissance, ce produit ne présente aucun danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Aucune à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale)	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrosion cutanée/irritation cutanée remplis).	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé (sur la base de l'étude disponible réalisée conformément à la norme OCDE 492)

ELIZON

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Informations complémentaires	Les personnes déjà sensibilisées peuvent développer des réactions allergiques si elles utilisent ce produit
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cancérogénicité	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Risque d'aspiration	Non classé (sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune autre information disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Risques à court terme pour le milieu aquatique (aigü)	: Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Risques à long terme pour l'environnement aquatique (chronique)	: Non classé (Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Aucune autre information disponible.
------------------------------	--------------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcool benzylique (100-51-6), acides gras en C16-18 (numéros pairs), mono- et diesters avec le saccharose

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Aucune autre information disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune autre information disponible

ELIZON

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément à la réglementation locale.
Recommandations pour le traitement du produit/de l'emballage : Vider complètement l'emballage avant de l'éliminer. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément à : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Risques pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport fluvial

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementations de l'UE

Annexe XVII du règlement REACH (liste des substances soumises à restriction)

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XVII du règlement REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV du règlement REACH (liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV du règlement REACH (liste d'autorisation)

Liste des substances candidates REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste PIC (règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance répertoriée comme POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) n° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement (CE) n° 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

15.1.2. Directives nationales

Aucune autre information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :

DNA	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LC50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
ED	Propriétés perturbatrices du système endocrinien

ELIZON

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement

Abréviations et acronymes :

AT	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement international concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données
fournisseur.

: ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fiche de données de sécurité du

Texte intégral des phrases H et EUH :

Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
EUH208	Contient de l'alcool benzylique. Peut provoquer une réaction allergique.
Irrit. oculaire 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Aucune	-	-
--------	---	---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.